

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE

CANTON DE
VENDEUVRE SUR BARSE

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL

SEANCE du 25 février 2020

Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Date convocation	20/02/2020
Date d'affichage	20/02/2020
Nombre de membres afférents au comité syndical :	114
Nombre de membres en exercice :	114
Présents	75

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de février, à 20 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames, BATTELIER Liliane, BEUDOT Sylvie, BOURIEZ Geoffrey, BROCHON Marlène, BROUILLARD Elisabeth, DENIZET Antoinette, DUBOIS Elisabeth, GAURIER Isabelle, GICQUEL Valérie, LACAILLE Christine, MORENO Marie-Claude, RENAULT Sandrine,

Messieurs BARONNIER Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERGERAT Gérard, BERNARD Vincent, BONDROIT Jean-Pierre, BOUILLET Francis, BOURGOIN Michel, BOUVIN Marc, BRACKE Thierry, BRANLE Christian, CARLIER Alain, CHARDIN Roland, CHAUCHEFOIN Daniel, COCQUILLARD Gérard, CORDIER Dany, DEBUF Christian, DEMATONS Pascal, DEON Francis, DESHAMS Lucien, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DUBUISSON Fabrice, DYON Patrick, FELS Francis, FREROTTE Denis, FRISON Pierre, GOMES Franck, GRAVELAT Christophe, HAMPE Jean-Claude, HUARD Lionel, JACQUINET Olivier, JOBARD Pierre, JOLLARD Dominique, LANCELOT Jean-Michel, LARGE Claude, LEHMANN Philippe, LEVEQUE Florian, LIEVRE Philippe, LORPHELIN Claude, LORPHELIN François, MAILIER Denis, MARTIN Barnabé, MARTIN Brice, MASSON Alain, MICHEL Alain, MINISINI William, MOCQUERY Bernard, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PETIT Michel, PORTIER Francis, ROBLET Bernard, ROTA Jean-Baptiste, ROUSSELOT Robert, SCHMITT Philippe, SCOHY Alain, TOURNEMEULE Rémi, TROCMET Daniel, VALTON Jacky, VERDIN Guy, VIALLET Pascal, VINCENT Thierry, VOLHUER Michel.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient aussi présents :

Mesdames BEDU Lydia, DAUVET Florence, DE PINHO OLIVEIRA Mélodie.
Messieurs BAZILE Eric, GUILLAUME Adrien, NOEL Ronny.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames DENIZET Françoise, GICQUEL Valérie, HERBIN Bernadette, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine,

Messieurs DALLEMAGNE Philippe, DEZOBRY Bruno, JACQUARD Gilles, PUTOIS Gérard.

Monsieur Dyon, Président du syndicat, ouvre la séance en remerciant les délégués de leur présence et excuse Monsieur Gilles Jacquard pour son absence.

Rapport 1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 09/10/19
------------------	--

Après en avoir pris connaissance, le procès-verbal du comité syndical du 09 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Rapport 2	Approbation du compte de gestion 2019
------------------	--

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur Syndical de Lusigny-sur-Barse étant conforme au compte administratif 2019 du rapport suivant, le Président demande de bien vouloir approuver le compte de gestion.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2019 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 3	Examen du compte administratif 2019
------------------	--

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
001	Solde d'exéc. d'inv reporté	0 €	0,00 €	001	Solde d'exéc. d'inv reporté	40 340 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues d'inv	0 €	0,00 €	021	Virement de la section de fct	1 676 010 €	0,00 €
040	Op d'ordre	0 €	0,00 €	024	Produit de cession	0 €	0,00 €
20	Immo incorporelles	5 000 €	0,00 €	040	Op. d'ordre	334 510 €	334 502,35 €
21	Immo corporelles	3 320 400 €	1 826 486,16 €	10222	FCTVA	23 240 €	23 240,75 €
16	Emprunts et dettes assim.	87 700 €	87 632,96 €	1068	Affectation N-1	0 €	0,00 €
	TOTAL	3 413 100 €	1 914 119,12 €	13	Subventions d'inv	439 000 €	150 000,00 €
				16	Emprunts et dettes assim.	900 000 €	900 000,00 €
				20	Immo incorporelles	0 €	0,00 €
				21	Immo corporelles	0 €	0,00 €
					TOTAL	3 413 100 €	1 407 743,10 €
	Résultat négatif		-506 376,02 €		Résultat positif		
001	Déficit d'investi reporté			002	Excédent antérieur reporté		40 343,03 €
	Résultat cumulé négatif				Résultat cumulé		-466 032,99 €
SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Ch	Libellé	Vote	Réalisé	Ch	Libellé	Vote	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 259 000 €	1 155 299,57 €	002	Excédent ant. Reporté	2 664 920 €	0,00 €
012	Charges de personnel	1 200 000 €	969 854,83 €	013	Atténuation de charges	19 000 €	15 973,93 €
022	Dép imprévues de fonct	235 000 €	0,00 €	70	Produits des services	444 600 €	553 190,52 €
023	Virement à la section d'inv	1 676 010 €	0,00 €	73	Impôts et taxe	0 €	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	875 000 €	858 322,08 €	74	Dotations et participations	2 458 000 €	2 819 940,55 €
66	Charges financières	31 000 €	29 093,37 €	75	Autres produits gestion courante	0 €	1,46 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	0,00 €	77	Produits exceptionnels	29 000 €	34 534,63 €
042	Op d'ordre	334 510 €	334 502,35 €	042	Op d'ordre	0 €	0,00 €
	TOTAL	5 615 520 €	3 347 072,20 €		TOTAL	5 615 520 €	3 423 641,09 €
	Résultat négatif				Résultat positif		76 568,89 €
001	déficit d'investi reporté			002	Excédent antérieur à reporter		2 664 923,23 €
					Résultat cumulé		2 741 492,12 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 4	Affectation du résultat
------------------	--------------------------------

Le Compte Administratif fait apparaître pour l'exercice 2019 un excédent global reporté de 2 275 459,13 € se décomposant comme suit :

En section d'investissement un résultat négatif de	-506 376,02 €
Auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté de	40 343,03 €
Soit un résultat cumulé positif de	-466 032,99 €

En section de fonctionnement un résultat positif de	76 568,89 €
Auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté de	<u>2 664 923,23 €</u>
Soit un résultat cumulé positif de	2 741 492,12 €

Le Président propose l'affectation du résultat suivant :

Reporter au compte 001 le déficit d'investissement (solde d'excédent de la section d'investissement reporté)	466 032,99 €
Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	466 032,99 €
Reporter au compte 002 (excédent de global reporté)	2 275 459,13 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	466 032,99 €
- reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	2 275 459,13 €

Rapport 5	Tableau du personnel 2020
------------------	----------------------------------

Suite aux propositions d'avancements de grade du Centre de Gestion de l'Aube,
 Considérant la mise en disponibilité d'office dans l'attente d'une mise en retraite pour invalidité d'un Agent de déchèterie/Chauffeur,
 Considérant le prochain départ en retraite d'un Agent de déchèterie/Chauffeur envisagé dans le courant du 1^{er} semestre 2020,
 Considérant le besoin d'un agent contractuel à durée déterminée pour une mission spécifique,

Le Président propose d'approuver le tableau du personnel titulaire 2020 suivant :

28	Postes ouverts (24 postes pourvus)	CADRE D'EMPLOI
1	Directeur Général des Services	Technicien Territorial Principal de 1 ^{ère} classe Ou Attaché territorial (sous réserve de PI)
1	Chargé de mission auprès du DGS	Ingénieur Territorial
1	Assistante de direction	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe C3
1	Agent d'accueil /Agent administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Ambassadeur de tri/Chargé de communication	Adjoint Administratif C1
1	Agent chargé du suivi de la tarification incitative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Agent de suivi technique des collectes	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe C3 Ou Agent de maîtrise (sous réserve obtention examen pro)
3+1	Chauffeurs – Ripeurs	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe C3
1	Chauffeur – Agent de déchèteries	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe C3
1	Ripeur	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
7-1	Chauffeurs – Ripeurs	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
1	Agent de déchèteries - Chauffeur	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
2	Agents de déchèteries	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2
+1	Mécanicien - Polyvalent	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2

1+2	Chauffeur - Ripeur	Adjoint Technique C1
1	Chauffeur – Agent de déchèteries	Adjoint Technique C1
1-1	Mécanicien - Polyvalent	Adjoint Technique C1
1-1	Agent de déchèteries - Chauffeur	Adjoint Technique C1
1	Agent de ménage	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe C2 - à TNC (3/35)

Emplois temporaires 2020 :

Poste	Statut	Cadre d'emploi
2 postes agents de déchèteries	CDD 10 mois jusqu'au 16/12/2020 (CUI-CAE PEC)	Adjoint technique
1 poste d'agent technique	CDD 8 mois à compter du 02/03/2020 (puces)	Adjoint technique
5 postes d'adjoints techniques	Contractuels 2 x 3 mois	Adjoint technique

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter les 2 tableaux des personnels 2020.

Rapport 6	Formation du personnel
------------------	-------------------------------

La directive n° 2033/59/CE du parlement européen du 15 juillet 2003 et le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 ont modifié le dispositif des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers. La Formation Continue Obligatoire (FCO) de 35 heures, sur 5 jours, doit être renouvelée tous les 5 ans. Cette réglementation est applicable aux collectivités territoriales depuis le 10 septembre 2009. En 2020, 5 agents sont concernés par cette formation à 700 € TTC par personne. Il nous faut donc prévoir pour 2020 une dépense de **3 500 €**.

Dans le cadre de la formation de l'agent recruté au poste d'Agent de suivi technique, et afin qu'il ait tous les titres requis pour conduire les camions, il est convenu de lui faire passer la FIMO Marchandises, le Président propose d'inscrire cet agent à la formation FIMO. Il nous faut donc prévoir pour 2020 une dépense de **2 000 €**.

Une formation des personnels du SIEDMTO de Sauveteurs Secouristes du Travail a été suivie par 2 groupes de 10 agents. Le recyclage demande une journée de formation par an. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose cette formation en INTRA pour un montant de 700 € par groupe soit **1 400 €**.

Je précise qu'actuellement ces formations sont prises en charge par le CNFPT mais qu'il reste judicieux de prévoir malgré tout la dépense.

Aussi et sous réserve d'autres formations non prévisibles, je vous propose d'inscrire à l'article 6184, versement à des organismes de formation, la somme de 17 000 €.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les formations du personnel et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 7	Investissements 2020
------------------	-----------------------------

Dans le cadre de l'année 2020, le Président propose les investissements suivants :

Investissement 2020			RAR 2019	
2051	Logiciels	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
21111	Terrain	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
2138	Réhabilitation déchèteries	950 000,00 €	950 000,00 €	0,00 €
2158	120 bacs PAV renouvellement	190 000,00 €	110 000,00 €	190 000,00 €
	Renouvellement Equipement BOM	20 000,00 €		
	Equipement atelier	15 000,00 €		
	1 compacteur	30 000,00 €		
	Renouvellement bacs roulants particuliers	45 000,00 €		
2182	Benne à chargement latéral + caisson déposable	360 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
	Provision pour BOM	140 000,00 €		
2183	Matériel informatique	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
soit un total		1 820 000,00 €	1 630 000,00 €	190 000,00 €

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le tableau des investissements 2020 et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 8	Vote des tarifs définitifs et des produits demandés aux groupements de collectivités
------------------	---

Le Président rappelle qu'au titre de l'année 2019, il a été appelé les sommes suivantes :

- Part fixe 2019 TEOMi	1 835 381 €
- Part variable 2018 TEOMi	<u>210 734 €</u>
Total	2 046 115 €

Le Président propose d'arrêter ainsi les parts fixes 2020 et les parts variables 2019 :

- 1) Une part fixe comprenant :

<u>2019</u>	<u>2020</u>
o un forfait de 14 levées de bac par an	12 levées de bac par an
o un forfait de 15 accès en déchèterie par an	15 accès en déchèterie

- 2) Une part variable constituée de :
 - o des levées de bac(s) et accès en déchèterie **au-delà du forfait annuel,**
 - o des achats de sacs d'appoint.

- 3) **Part fixe : Produit attendu 2020 (à confirmer après la réception des bases 2020 définitives de la DGFiP)**

Compte-tenu du fait que le SIEDMTO doit délibérer pour voter un produit attendu, le Président propose pour 2020 de demander à l'ensemble des groupements de collectivités soumis à la taxe incitative, en représentation de la part fixe, un **produit attendu global provisoire de 1 780 262 €** calculé sur une **baisse de 4 % des taux :**

Communauté de communes des Lacs de Champagne :	492 632 €
Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :	358 927 €
Communauté de communes Vendœuvre-Soulaines :	415 070 €
Communauté de communes du Barséquanais en Champagne :	35 460 €
Troyes Champagne Métropole :	478 173 €

A titre indicatif pour chaque groupement de collectivités qui est appelé à voter le taux de la TEOMi, le Président indique les taux pour 2020 :

	<u>Taux 2019</u>	<u>Taux 2020</u>
- Zone A :	8,38 %	8,05 %
- Zone B :	7,54 %	7,24 %
- Zone C :	7,92 %	7,60 %
- Zone D :	8,48 %	8,14 %
- Zone E :	7,64 %	7,33 %

- 4) **Part variable 2020 : Tarifs**

Rappel de la part variable 2019 (0,017 à 0,018 le litre) :

Taille du foyer	Dotations de bac *	Prix unitaire de la levée au-delà de 14	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire d'un sac prépayé à partir du 6 ^{ème}
1 personne	80 litres	1,44 €	2,00 €	2,50 €
2 et 3 personnes	120 litres	2,06 €		
4 à 6 personnes	240 litres	4,33 €		
7 personnes et plus	360 litres	6,39 €		
Collectif	770 litres	13,66 €		

Le Président propose les **tarifs 2020** suivants pour la part variable correspondant à **0,0207 € le litre :**

Taille du foyer	Dotations de bac *	Prix unitaire de la levée au-delà de 12	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire d'un sac prépayé à partir du 6 ^{ème}
1 personne	80 litres	1,66 €	2,00 €	2,50 €
2 et 3 personnes	120 litres	2,48 €		
4 à 6 personnes	240 litres	4,97 €		
7 personnes et plus	360 litres	7,45 €		
Collectif	770 litres	15,94 €		

En conséquence, il sera demandé à l'ensemble des groupements de collectivités, le **produit global provisoire de la part variable** d'un montant de **201 278 €**.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité (6 abstentions) les tarifs définitifs et les produits demandés aux groupements de collectivités pour l'année 2020, de fixer à 12 le nombre de levées et mandate le Président pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Rapport 9	Vente de colonnes à verre et à papier
------------------	--

Suite au renouvellement de nos colonnes à verre et à papier ; des demandes de rachat ont été faites par des collectivités, Le Président propose de définir un prix de vente à 100 € la colonne.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le prix de vente de colonnes à verre et à papier.

Rapport 10	Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de sacs de tri
-------------------	--

Le marché de fourniture de sacs de collecte sélective est arrivé à son terme au 31 décembre 2019.

Le syndicat réfléchit conjointement avec la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube afin de créer un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes permettrait de recenser les besoins de chacune des collectivités et de lancer un marché global de fourniture de sacs plastique.

Dans la continuité de notre gestion des coûts, le Président demande de bien vouloir l'autoriser à rédiger une convention constitutive de groupement de commandes selon l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui sera présentée à délibération lors du prochain comité syndical.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à rédiger une convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport 10 bis	Lancement d'un marché d'appel d'offre pour la fourniture de sacs plastique
-----------------------	---

En cas d'impossibilité de créer un groupement de commandes

Le marché de fourniture de sacs de collecte sélective est arrivé à son terme au 31 décembre 2019, aussi le Président propose de lancer une procédure adaptée pour l'acquisition de sacs de collecte sélective.

Après avis favorable de la commission des finances et du bureau syndical du 19 février 2020, et après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à lancer une procédure adaptée pour l'acquisition de sacs de collecte sélective
- **MANDATE** le Président pour signer tous documents relatifs à la mise en place du marché de fourniture.

Le Président propose le Budget Primitif 2020 suivant :

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	5 595 520	3 347 072,20	5 133 084
011 Charges à caractère général	1 239 000	1 155 299,57	1 277 500
60 Achats et variations de stocks	387 000	357 601,26	427 000
61 Services extérieurs	243 000	206 338,96	209 500
62 Autres services extérieurs	606 000	589 111,35	638 000
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 000	2 248,00	3 000
012 Charges de personnels	1 200 000	969 854,83	1 200 000
6218 Autres personnels extérieurs	500	0,00	500
633 Impôts, taxes et verst assimilés/rémunération	17 000	15 256,71	17 000
64 Charges de personnels	1 182 500	954 598,12	1 182 500
65 Autres charges de gestion courante	875 000	858 322,08	875 100
66 Charges financières	31 000	29 093,37	30 800
67 Charges exceptionnelles	5 000	0,00	5 000
022 Dépenses imprévues	235 000	0,00	157 800
Opérations d'ordre			
023 Virement à la section d'investissement	1 676 010	0,00	1 256 510
023 Virement à la section d'investissement	1 676 010	0,00	1 256 510
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	334 510	334 502,35	330 374
6761 Dif. sur réal. trans. en investissement	0	0,00	1 674
6811 Dotations aux amortissements	334 510	334 502,35	328 700
Recettes de fonctionnement	5 615 520	3 423 641,09	5 133 084
013 Atténuation de charges	19 000	15 973,93	7 000
70 Produits de service	444 600	553 190,52	434 200
74 Dotations subventions participations	2 458 000	2 819 940,55	2 410 327
75 Autres produits de gestion courante	0	1,46	100
77 Produits exceptionnels	29 000	34 534,63	6 000
Opérations d'ordre			
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 664 920	0,00	2 275 457
Dépenses d'investissement	3 413 100	1 914 119,12	2 701 533
016 Emprunt et dettes assimilés	87 700	87 632,96	115 500
020 Dépenses imprévues	0	0,00	0
20 Immobilisations incorporelles	5 000	0,00	5 000
21 Immobilisations corporelles	3 320 400	1 826 486,16	1 815 000
27 Autres immobilisations financières	0	0	300 000
Opérations d'ordre			
001 Solde excédent section investissement reporté	0	0,00	466 033
Recette d'investissement	3 413 100	1 407 743,10	2 701 533
13 Subventions d'investissement	439 000	150 000,00	531 250
016 Emprunt et dettes assimilés	900 000	900 000	
024 Produit des cessions d'immobilisation	0	0,00	0
Opérations d'ordre			
001 Solde excédent section investissement reporté	40 340	0	0
021 Virement de la section fonctionnement	1 676 010	0	1 256 510
10 Dotations Fonds divers Réserves	23 240	23 240,75	583 399
40 Amortissement immobilisations	334 510	334 502,35	330 374

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 19 février 2020, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020.

Rapport 12	Budget Annexe « Recyclerie » prévisionnel 2020
-------------------	---

BUDGET ANNEXE RECYCLERIE 2020	BP 2020	Réalisé 2019
Dépenses de fonctionnement	277 820	0,00
011 Charges à caractère général	37 800	0,00
60 Achats et variations de stocks	16 200	0,00
61 Services extérieurs	21 600	0,00
012 Charges de personnels	158 600	0,00
64 Charges de personnels	158 600	0,00
66 Charges financières	6 660	0,00
<i>Opérations d'ordre</i>		
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	74 760	0,00
6811 Dotations aux amortissements	74 760	0,00
Recettes de fonctionnement	277 820	0,00
013 Atténuation de charges	0	0,00
70 Produits de service	68 173	0,00
74 Dotations subventions participations	209 647	0,00
Dépenses d'investissement	1 572 000	80 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 572 000	80 000,00
2138 Achat du bâtiment	80 000	80 000,00
Travaux	1 358 400	0,00
Maîtrise d'œuvre	72 000	0,00
2158 Matériel Equipement	61 600	0,00
Recette d'investissement	1 572 000	0,00
13 Subventions d'investissement	1 045 000	0,00
1321 Subvention de l'Etat	400 000	0,00
1322 Subvention de la Région	345 000	0,00
1323 Subvention du Département	300 000	0,00
016 Emprunt et dettes assimilés	227 000	0,00
Prêt investissement	227 000	0,00
27 Autres immobilisations financières	300 000	0,00
275 Dépôts et cautions versés	300 000	0,00

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 19 février 2020, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Annexe « Recyclerie » prévisionnel 2020.

Rapport 13	Engagement en vue de la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
-------------------	--

Monsieur le président rappelle qu'en vertu de la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », renforcée par le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ces programmes sont des documents de planification sur six années. A l'instar des documents d'urbanisme, le PLPDMA est désormais permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Ce Plan recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, l'établissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi devra être créée et sera en charge de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par l'exécutif de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Président,
- **S'ENGAGE** à réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents y afférents.

Rapport 14	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Il est demandé à Monsieur le Président comment procéder en cas de dépôts sauvages car à Lusigny-sur-Barse, 2 fois par semaine les agents communaux enlèvent les dépôts sauvages sur la commune et les emmènent à la déchèterie.

M. Dyon répond que dans ce cas il faut appeler le SIEDMTO et les apports ne seront pas facturés.

Les délégués s'inquiètent de la baisse du nombre de levées de bacs chaque année.

M. Dyon répond que le syndicat a l'obligation de respecter les 10 % de part variable. C'est tout un calcul à faire après avoir reçu les données des impôts. Il n'a pas le choix.

Il est demandé de faire de la communication plus percutante sur la Tarification Incitative.

M. Dyon dit que ce sera la mission des nouveaux membres de la commission communication.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président remercie encore une fois tous les délégués de l'intérêt qu'ils ont porté au syndicat et du travail effectué durant ces 6 années.

Séance levée à 21 heures 45.